



COMMUNE DE CHAMBOST-LONGESSAIGNE PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance de Conseil Municipal du 3 juin 2026 à 20h30,
en session ordinaire**

Date de convocation du Conseil : 27 mai 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 15
présents : 15
votants : 15

Présidente : Mme Françoise BOURBON-CHAPUIS

Secrétaire de séance : Mme CHAMBOST

Présents : Mme BOURBON-CHAPUIS, Maire
M. SOULARD, Mme JOUBERT, M. CHEVALIER, Adjoints
Mme CHABANNE, Mme MIARA, Mme PRETET, M. VINCENT A., M.
MARTINICO, Mme CHARLES, Mme CHAMBOST, M. CHARBON-
NIER, M. VINCENT M, M. SUBRIN, Mme GROSMOLLARD, Conseil-
lers

Excusés : -

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2026
 - Finances :
 - Approbation du CFU 2025
 - Budget commerce : Décision Modificative budgétaire n°1
 - Budget principal : Décision Modificative budgétaire n°1
 - Demande subvention Partenariat territorial – Equipements numériques Ecole
 - Tarifs 2027 salles communales
 - Tarifs et règlement - cantine scolaire 2026/2027
 - Tarifs et règlement - garderie périscolaire 2026/2027
 - Marchés publics « commerce » : attribution des lots 3 et 7
 - Désignation de délégués des commissions communautaires
 - Désignation des représentants à l'instance SCOT
 - Compte rendu des commissions
 - Questions diverses
-

Ouverture de la séance à 20h30.

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 6 mai 2026, sous la présidence de Mme Françoise BOURBON-CHAPUIS, Maire :

PREND CONNAISSANCE des procurations accordées par les conseils municipaux absents ou en retard à la réunion, à savoir :

- Sans objet

DESIGNE Mme Béatrice CHAMBOST comme secrétaire de séance. Ce dernier procède à l'appel des conseillers et déclare que le quorum est atteint.

ADOpte à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 6 mai 2026.

DELIBERATION N°01 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Rapporteur : Françoise BOURBON-CHAPUIS, maire.

VU l'article L. 1612-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), qui impose le vote du Compte Financier Unique (CFU) avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné ;

VU le CFU de la commune pour l'exercice 2025, transmis par le comptable public ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDÉRANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDÉRANT que le CFU 2025 retrace l'exécution budgétaire de l'exercice 2025, sous la responsabilité de l'ancien maire, Mme ARNOUX ;

CONSIDÉRANT que Mme BOURBON-CHAPUIS, élue maire en date du 20 mars 2026, n'était pas en fonction de maire durant l'exercice 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Vote à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune qui s'établit ainsi :

<i>Fonctionnement</i>	
Dépenses	670 503,92 €
Recettes	766 688,48 €
Résultat propre à l'exercice 2025	96 184,56 €
Résultat cumulé au 31/12/2025	476 139,56 €

<i>Investissement</i>	
Dépenses	228 098,16 €
Recettes	208 478,49 €
Résultat propre à l'exercice 2025	-19 619,67 €
Restes à réaliser	130 658,00 €

- Vote à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Lotissement Zone Artisanale Le Garel » qui s'établit ainsi :

<i>Fonctionnement</i>	
Dépenses	9 000,00 €
Recettes	9 000,00 €
Résultat propre à l'exercice 2025	0,00 €

<i>Investissement</i>	
Dépenses	9 000,00 €
Recettes	0,00 €
Résultat propre à l'exercice 2025	- 9 000,00 €
Restes à réaliser	0,00 €

- Vote à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Commerce» qui s'établit ainsi :

<i>Fonctionnement</i>

Dépenses	0,00 €
Recettes	15 100,00 €
Résultat propre à l'exercice 2025	15 100,00 €

<i>Investissement</i>	
Dépenses	23 522,00 €
Recettes	52 500,00 €
Résultat propre à l'exercice 2025	28 978,00€
Restes à réaliser	-583 522,00 €

- Donne pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°02 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 – BUDGET COMMERCE 2026

Rapporteur : Françoise BOURBON-CHAPUIS, maire.

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 05/03/26-02 du conseil municipal en date du 5 mars 2026 approuvant le Budget Primitif 2026 ;

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

À l'unanimité, *VOTE : Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention : 0*

- Décide de procéder à une modification budgétaire sur le budget communal COMMERCE de l'exercice 2026

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

compte	modification
611- Prestation de service	+ 1 000,00
615228 – Entretien bâtiment	- 1 000,00
	0,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES

compte	modification
021 – Virement section de fonctionnement	-117 430,81
	-117 430,81

RECETTES

compte	modification
757361-Subvention exceptionnelle collectivité rattachement	+117 430,81
023- Virement section d'investissement	+ 117 430,81
	-117 430,81

RECETTES

compte	modification
13242 – Subvention communale	-117 430,81
	-117 430,81

DELIBERATION N°03 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 – BUDGET PRINCIPAL 2026

Rapporteur : Françoise BOURBON-CHAPUIS, maire.

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 05/03/26-02 du conseil municipal en date du 5 mars 2026 approuvant le Budget Primitif ;

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de procéder à une modification budgétaire sur le budget communal principal de l'exercice 2026

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

compte	modification
615221- Bâtiments publics	- 1 000,00
65736211 - Subventions aux budgets annexes	+117 430,81
023- Virement section d'investissement	+ 1 000,00
	0,00

RECETTES

compte	modification
	0,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES

compte	modification
20415342 – Subvention d'équipement budget commerce	-117 430,81
2184-504 Mobilier	+ 1 000,00
	+ 1 000,00

RECETTES

compte	modification
021 – Virement section de fonctionnement	+ 1 000,00
	+ 1 000,00

DELIBERATION N°04 – APPEL A PROJET 2026 DU DEPARTEMENT – EQUIPEMENTS NUMERIQUES DE L'ECOLE

Rapporteur : Françoise BOURBON-CHAPUIS, maire.

Afin de moderniser les outils pédagogiques et de garantir un accès équitable aux ressources numériques pour tous les élèves, Madame le Maire propose de constituer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets 2026 du Département du Rhône. Ce dossier concerne l'acquisition d'équipements numériques pour l'école, incluant notamment :

- L'achat de postes informatiques (PC) et de tablettes,
- La modernisation, la protection et la sécurité du réseau informatique et internet de l'établissement.

Madame le Maire rappelle que les dossiers financés par le dispositif d'aide du Département du Rhône doivent s'inscrire dans le cadre de priorités départementales pour un taux de subvention de 50% maximum. La demande d'aide auprès du Département ne pourra excéder le montant de la participation de la collectivité maître d'ouvrage.

Cette opération peut s'inscrire sous l'axe 2 « Ecoles et restaurants scolaires » du règlement départemental.

Elle présente le coût de ces travaux :

- | | |
|--------------------------|------------------|
| • Equipements numériques | 14 999,20 |
| Total HT | 14 999,20 |

Elle propose le plan de financement suivant :

- | | |
|--------------------------------|------------------|
| • Subvention Département (50%) | 7 499,60 |
| • Fonds propres | 7 499,60 |
| Total HT | 14 999,20 |

Elle invite le Conseil à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

À l'unanimité, *VOTE : Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention : 0*

- Adopte le principe de déposer un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projet du Département pour l'acquisition d'équipements numériques et la modernisation du réseau de l'école pour un montant prévisionnel total de 14 999,20 € HT,
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte aux effets des présents.

DELIBERATION N°05 – TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES 2027

Rapporteur : Françoise BOURBON-CHAPUIS, maire.

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

À l'unanimité, *VOTE : Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention : 0*

Fixe les tarifs et conditions de location à compter du 1^{er} janvier 2027 :

SALLE POLYVALENTE

1- Location aux associations chambostiennes

Il est décidé que :

- chaque association à but non lucratif dont le siège est à Chambost-Longessaigne, et dont l'objet présente un intérêt pour la commune (culturel, sportif ...) bénéficiera de la gratuité de la salle polyvalente pour une manifestation organisée à son profit en 2027,
- toute association ayant un intérêt d'ordre privé ne bénéficiera pas de cette gratuité,
- la salle polyvalente sera gratuite le jour de la fête des classes mais que l'association organisatrice paiera une location si elle organise une autre manifestation.

	Tarifs
1 utilisation gratuite par an - forfait ménage	140 euros

Autre utilisation (ménage compris)	340 euros
Mise à disposition de la sono/vidéoprojecteur	Gratuité

Ces tarifs sont fixés pour une journée (le week-end, la salle pourra être conservée les 2 jours, sauf nécessité communale).

2- Location aux personnes privées et autres associations

	Tarif
Forfait (ménage compris)	510 euros
Forfait de mise à disposition de la sono (uniquement)	30 euros

Ce tarif est fixé pour une journée (le week-end, la salle pourra être conservée les 2 jours, sauf nécessité communale).

3- Location à but commercial

	Tarif
Forfait (ménage compris)	620 euros
Forfait de mise à disposition de la sono (uniquement)	30 euros

Ce tarif est fixé pour une journée (le week-end, la salle pourra être conservée les 2 jours, sauf nécessité communale).

Il est fixé les règles suivantes pour tout type de location :

- | | |
|--|-------|
| ➤ Caution location salle | 500 € |
| ➤ Caution sono | 200 € |
| ➤ Caution sono/vidéoprojecteur (associations chambostiennes) | 200 € |
| ➤ Acompte sur location | 75 € |

SALLE DES ASSOCIATIONS/ SALLES DEMEURE DU PRIEURE

Il est décidé :

- de fixer les tarifs de location de la salle des associations ou des salles « côté cour » et « côté jardin » de la Demeure du Prieuré à appliquer dans le cadre de formations payantes à compter du 1^{er} janvier 2027 :
 - 50€ à la journée
 - 25€ à la demi-journée
- que les tarifs fixés sont réservés aux entreprises et associations réalisant des séminaires ou formations dans la mesure où la location intervient entre 8h du matin et sera clôturée à 19h.

CLOS DES SPORTS

Il est décidé :

- de fixer le tarif de location du clos des sports à compter du 1^{er} janvier 2027 à 60 € pour les particuliers, gratuit pour les associations et la caution à 500 €
- que la location du clos des sports est réservée :
 - aux habitants de la commune,
 - aux associations chambostiennes et également aux associations des Monts du Lyonnais dont le rayonnement est intercommunal pour l'organisation de temps conviviaux internes (toute manifestation à but lucratif sera interdite pour les associations dont le siège n'est pas sur la commune),
 - ainsi qu'à titre exceptionnel pour les personnes extérieures à la commune louant la salle polyvalente dans le cadre d'un mariage uniquement.

Il est précisé que le préau seul est accessible gratuitement, aux utilisateurs cités ci-dessus, sous réserve d'une réservation préalable.

DELIBERATION N°06 – CANTINE MUNICIPALE 2026/2027 - TARIFS ET REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : Françoise BOURBON-CHAPUIS, maire.

VU la délibération 01/06/23-02 par laquelle le conseil municipal a décidé de la création d'un service de cantine scolaire municipal ;

Vu le décret n°2009-553 du 15 mai 2009 qui stipule que le prix des repas des élèves de l'enseignement public n'est plus encadré et que la collectivité peut le fixer librement sous réserve que le prix facturé soit inférieur au prix de revient ;

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
À l'unanimité, *VOTE : Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention : 0*

- Fixe pour l'année scolaire 2026/2027 les tarifs de la cantine municipale assurée par le personnel communal :
 - Prix du repas : 4.60 €

Après deux avertissements au cours de l'année scolaire, tout repas servi à un enfant non inscrit dans les délais mentionnés sera facturé 7€ sauf sur présentation d'un justificatif en cas d'impératif pour le travail.

- Approuve le règlement intérieur de la cantine scolaire annexé à la présente délibération.

DELIBERATION N°07 – CANTINE MUNICIPALE 2026/2027 - TARIFS ET REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : Françoise BOURBON-CHAPUIS, maire.

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
À l'unanimité, *VOTE : Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention : 0*

- Fixe pour l'année scolaire 2026/2027 les tarifs de la garderie périscolaire assurée par le personnel communal :
 - Inscription à l'année :

1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	A partir du 3 ^{ème} enfant
150 €	120 €	80 €
 - Inscription au trimestre :

1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	A partir du 3 ^{ème} enfant
60 €	40 €	30 €
 - Forfait de 15 euros par famille pour une inscription exceptionnelle à la garderie par année scolaire.
- Approuve le règlement intérieur de la garderie périscolaire annexé à la présente délibération.

DELIBERATION N°08 – ATTRIBUTION DES LOTS N°03 ET N°07 - MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BATIMENT A USAGE COMMERCIAL - MARCHE N° 2026-01

Rapporteur : Françoise BOURBON-CHAPUIS, maire.

Madame le Maire rappelle que, lors de la délibération du 15 avril 2026, le Conseil municipal a décidé d'engager une négociation avec les entreprises les mieux classées pour les lots n°03 « Façades » et n°07 « Métallerie » du marché de travaux de réhabilitation d'un bâtiment à usage commercial, en raison du dépassement de l'enveloppe budgétaire initialement prévue pour ces deux lots.

La commission d'appels d'offres, réunie le 6 mai 2026, après examen des offres révisées à l'issue des négociations menées conformément au règlement de consultation et en présence de la maîtrise d'œuvre, propose de retenir les entreprises suivantes pour les lots concernés :

Intitulé du LOT	Entreprise retenue	Montant
Lot n°03 : FACADES	Entreprise BAS FACADE ZAC des Murons 452 Rue François Durafour 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON	BASE : 45 622,55 € HT
Lot n°07 : METALLERIE	Entreprise SARL M2B ROANNE 45 Boulevard Charles de Gaulle 42120 LE COTEAU	BASE : 17 500,00 € HT

Madame le Maire propose donc d'attribuer les lots n°03 et n°07 aux entreprises citées ci-dessus, pour les montants indiqués.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

À l'unanimité, *VOTE : Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention : 0*

Décide :

- D'attribuer les lots n°03 « Façades » et n°07 « Métallerie » aux entreprises BAS FACADE et SARL M2B ROANNE pour les montants respectifs de 45 622,55 € HT et de 17 500,00 € HT.
- D'approuver les clauses des marchés pour ces deux lots, à passer avec les entreprises citées.
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces attributions.
- De confirmer que les crédits correspondants sont et seront inscrits au budget.

DESIGNATION DES DELEGUES DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

- Agriculture/forêts : Bruno MARTINICO
- Assainissement/ Rivières : Dimitri SUBRIN
- Culture : Brigitte CHABANNE
- Economie : Romain CHARBONNIER
- Gestion des déchets : Richard SOULARD
- Petite enfance, enfance, jeunesse : Yannick CHEVALIER
- Solidarités : Françoise BOURBON-CHAPUIS
- Tourisme et loisirs : Brigitte CHABANNE
- Transition écologique : Maxime VINCENT
- Habitat et urbanisme : Sophie JOUBERT
- Voirie : Richard SOULARD
- Mobilité : Françoise BOURBON-CHAPUIS

Désignation représentants SCOT : Françoise BOURBON-CHAPUIS et Sophie JOUBERT
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.22 DU CGCT

Sans objet

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA) DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.23 DU CGCT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des dépôts de déclaration d'intention d'aliéner pour lesquels il n'a pas été, à ce jour, usé du droit de préemption :

Date de réception	Notaire	Vendeur / Acquéreur	Adresse	Type de bien
29/04/2026	Maître Emmanuelle BOURRET à Panissières	VUITON/TRESCARTES	116 Grande Rue	Maison à usage d'habitation

Une DIA a été reçue le 27/05/2026 concernant la propriété située 252 chemin profond dans le cadre d'une adjudication. Le maire a accusé réception et attend le résultat de l'adjudication.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

- **Bâtiment :**

- Réunion chantier « 0 » pour le commerce : Le début du chantier est acté pour le 1er juillet, avec un mois d'installation et début de la démolition prévue le 24 août. Une grue sera installée place de la bascule qui nécessitera une déviation et une interdiction de stationnement en face du commerce. Prochaine réunion de chantier prévue le 17 juin à 9h. Y sont conviés les membres du bureau et ceux de la commission « bâtiment ».
- La Mairie invite la population le samedi 27 juin de 10h à 12h à venir récupérer ce qui reste de l'ancienne activité.
- Mercredi 10 juin à 20h30, les proches voisins du commerce place de la bascule sont invités à participer à une réunion d'informations relative aux futurs travaux organisée par les membres du bureau municipal.
- Mardi 23 juin à 20h, à la salle polyvalente, les habitants sont invités à une réunion d'informations concernant la réhabilitation du commerce.

- **Voirie :**

- Richard Soulard fait un compte rendu de la réunion d'information relative aux travaux de réfection du pont, qui a eu lieu en présence des habitants du hameau « Les Granges » le lundi 1er juin. Sont intervenus au cours de la présentation les services de CCMDL et de l'ADT du Département. L'étude de deux chemins alternatifs pour la déviation pendant le temps des travaux est en cours afin de permettre à tout type de véhicule (véhicule léger, engins agricoles et camions) de circuler pour desservir les habitants. La durée des travaux est estimée à 6 mois maximum.
- Mercredi 10 juin une réunion est prévue avec le SYDER pour faire le point sur les travaux en cours.
- Jeudi 18 juin à 16h, est programmé un rendez-vous avec un expert désigné par l'assurance pour le local de Point d'Appoint Volontaire de la Croix Rouge pour donner suite à l'incendie du jeudi 14 mai.

- **Vie culturelle/Tourisme :**

- Information : M. Jérôme Valentin a été désigné délégué civil à l'office du tourisme.
- La commission s'est réunie pour avancer sur l'organisation de la fête de la Musique qui aura lieu le samedi 20 juin après le pique-nique Chambostien organisé sur la Place de l'Eglise.

- Une réflexion est en cours entre les membres de la commission concernant les visites guidées qui sont programmées le samedi après-midi de la fête patronale.
- La Nuit est Belle aura lieu le 10/11 octobre.
- **Urbanisme :**
 - La commission s'est réunie le lundi 11 mai pour présenter son rôle aux nouveaux élus et le contexte réglementaire.
 - Mercredi 10 juin, une réunion est prévue avec le Maître d'œuvre en charge du projet d'aménagement du Garel. Il doit présenter différents scénarios pour l'aménagement de la voirie de la première tranche et la viabilisation de la seconde partie du lotissement « Du Garel »
- **Vie scolaire :**
 - Yannick Chevalier nous fait un compte rendu après un rendez-vous avec Mme Chazot, concernant le temps méridien. Il a été acté la nécessité de rétablir, dès que possible, la prise en charge des enfants dans la cour de l'école par les enseignants entre 13h20 et 13h30, comme cela était pratiqué avant la période COVID. IL a été abordé également les scénarios possibles d'horaires scolaires avec un temps méridien de pause de 2 heures.
Ces horaires scolaires seront travaillés au cours de l'année scolaire (2026/2027) avec l'équipe pédagogique, les représentants parents d'élèves, la commission vie Scolaire, Mme le Maire, pour une mise en place pour la rentrée scolaire 2027/2028.
 - Deux malles de sécurité ont été acquises afin de renforcer les moyens de prévention et d'alerte en cas d'activation du Plan Particulier Mise en Sécurité.
 - Françoise Bourbon Chapuis et Mélinda seront présentes au 3ème Conseil d'Ecole qui aura lieu le jeudi 18 juin à 18h.
 - Des travaux d'isolation et de peinture sont prévus dans 3 classes, mais ces derniers ne peuvent pas être réalisés durant les vacances estivales, une réflexion est en cours pour la programmation soit à l'automne soit à l'été 2027.
- **Vie associative :**
 - Le forum des associations est prévu le samedi 05 septembre de 10h à 14 h.
 - Mme le Maire va adresser un courrier à chaque association afin de rappeler les règles d'affichages au rond-point du Genevet.
- **Communication :**
 - Prochain bulletin municipal à paraître mi-juin.
- **Personnel communal :**
 - Mr Jean Louis ETTLEN prendra ses fonctions d'agent technique polyvalent le 17 août 2026.
 - Le lancement de recherche de candidature agent technique pour 1^{er} septembre 2026 est ouvert.
- **CCAS :** Yannick Chevalier nous fait un résumé de la réunion tenue le mardi 02 juin :
 - 10 nouveau-nés sur la commune et leur maman ont reçu le traditionnel cadeau à l'occasion de la fête des Mères (naissance des enfants entre fête des mères 2025 et 2026)
 - Le plan canicule a été présenté pour la répartition des appels aux personnes inscrites au registre canicule entre les différents membres.

- o Le repas des seniors est prévu le 24 octobre 2026 à 12 h

QUESTIONS DIVERSES

- **Remerciement de Douceur de Vivre pour la subvention**
- **Elections sénatoriales :** Elles auront lieu le dimanche 27 septembre 2026. Les grands électeurs titulaires et suppléants de la commune seront élus le 5 juin 2026.
- **Prochaine date de conseil municipal :** 8 juillet, 9 septembre, 7 octobre, 4 novembre, 2 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le secrétaire,
Béatrice CHAMBOST
Affichage effectué le :

Le Maire
Françoise BOURBON-CHAPUIS